

Lecture pratique d'une FDS

Pour réaliser une évaluation du risque chimique, la première étape consiste à se procurer les FDS (Fiches de Données de Sécurité) des produits présents dans votre entreprise. En effet, l'étiquette du produit apporte une première information, mais n'étant pas datée, elle n'est pas conforme aux données scientifiques du moment de l'évaluation.

Cette fiche pratique a pour but de vous aider à rechercher les informations essentielles qui vous seront nécessaires dans la FDS.

1

Vérifier que votre FDS soit récente (la date de révision est mentionnée en haut de la fiche, ou dans le bas de page). Si elle a plus de 3 ans, vous devrez demander une version plus récente à votre fournisseur.

Section 1: Indentification du produit

Cette section indique le nom du produit, le nom du fournisseur et ses coordonnées.

2

Section 2 : Identification des dangers

Elle indique la classification de la substance ou du mélange, ainsi que les éléments d'étiquetage:

- Les pictogrammes de danger
- Les mentions de danger (H)

Attention! Le produit est un CMR (Cancérogène Mutagène ou Reprotoxique) avéré, si les éléments d'étiquetage indiquent l'une des mentions de danger suivantes:

catégorie 1A, 1B: H350, H350i, H340, H360F, H360D

3

Section 3 : Composition /Information sur les composants

Elle mentionne les **substances dangereuses présentes dans le mélange et leur concentration**.

Lorsque la concentration d'une substance ne dépasse pas le seuil réglementaire, le fabricant n'est pas tenu de reporter l'étiquetage de cette substance dans l'étiquetage du mélange. Cependant, il est intéressant de connaître la composition du produit utilisé...

(Par exemple, un mélange ne sera pas classé cancérogène dans la mesure où la concentration de la substance cancérogène sera inférieure ou égale à 0,1%.)

4

Section 9: Données physiques

Elle indique les propriétés physico-chimiques du produit dont il faut tenir compte en fonction de l'utilisation de celui-ci:

- **La température de fusion:** passage de l'état solide à l'état liquide
- **La température d'ébullition:** passage de l'état liquide à l'état gazeux
- **La pression (ou tension) de vapeur:** pression à laquelle s'échappe la vapeur d'un liquide à une température donnée. Plus la pression de vapeur est importante, plus le liquide s'évapore facilement, et plus il peut se diffuser rapidement dans l'atmosphère. Cette donnée est très importante lorsque le produit est chauffé lors de son utilisation.
- **Le point éclair:** c'est la température à laquelle il faut porter un produit liquide pour que ses vapeurs s'enflamment en présence d'une étincelle.

5

Section 8: Contrôle de l'exposition et protections individuelles

Elle indique:

- **Les VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle):** une métrologie est obligatoire pour certaines substances
- **Les caractéristiques des EPI (Équipements de Protection Individuelle) :** type de gants par exemple. Si les informations sont incomplètes, il est possible de les trouver dans les sections 6 ou 7 (précautions individuelles, manipulation sans danger)

L'étiquetage des produits chimiques

Un nouvel étiquetage est entré en vigueur, apprenez à connaître les nouveaux pictogrammes de danger!




Comment identifier rapidement un CMR?

AVANT - CEE

APRES - SGH

 + R45
ou
+ R49
CAT 1 et 2


 | DANGER | H 350 | peut provoquer le cancer
H350 i | peut provoquer le cancer par inhalation
CANC 1A, 1B

Risque cancérogène

 + R40
CAT 3


 | ATTENTION | H 351 | susceptible de provoquer le cancer
CANC 2

 + R46
CAT 1 et 2

 | DANGER | H 340 | peut induire des anomalies génétiques
MUTA 1A, 1B

Risque mutagène


 + R68
CAT 3

 | ATTENTION | H 341 | susceptible d'induire des anomalies génétiques
MUTA 2

AVANT - CEE


APRES - SGH

 + R60
+ R61
CAT 1 et 2

 | DANGER | H 360F | peut nuire à la fertilité
H 360D | peut nuire au fœtus
REPR 1A, 1B

Risque toxique pour la reproduction

 + R62
+ R63
CAT 3

 | ATTENTION | H 361f | susceptible de nuire à la fertilité
H 361d | susceptible de nuire au fœtus
REPR 2

+ R64

H 362 | peut être nocif pour le bébé nourri au lait maternel

Attention: les produits CMR doivent être substitués par des produits moins dangereux!